
Nombre de membres

Séance du mardi 10 novembre 2020

en exercice : 11

L'an deux mille vingt et le dix novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 03 novembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Robert AYMARD.

Présents : 10

Votants : 10

Sont présents : Robert AYMARD, Serge GISSE, Jean -Claude LOISEL, Jean-Paul PAPELIER, Sylvie BEGUIER, Romain MISSEGUE, Murielle POMMIER, Henri RUHER, Jean-Christophe SIMONET, Monique TESSON

Représentés :

Excuses : Erick CANTELAUBE

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie BEGUIER

DELIBERATIONS :

1. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2019 -

Jean-Claude Loisel fait un point sur le rapport annuel 2019 du SIAEP :

Quelques chiffres pour l'année 2019 :

- le service public d'eau potable a desservi 10 964 abonnés
- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **13,13** abonnés/km
- La consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de **95,9** m³/abonné (96,4 m³/abonné en 2018).
- Volume prélevé en m³ : **1 606 889**
- Linéaire de réseaux (hors branchements) en km : **835,35**
- Nombre total des branchements **12 363**
- Facture d'eau type : montants payés applicables pour une consommation de 120m³

| | |
|--|-----------------|
| Part de la collectivité | 128,86 € HT |
| Part de l'exploitant | 86,00 € HT |
| Redevances (agence de l'eau et autres) | 50,95 € HT |
| Taux de TVA 5,50 % | 14,62 € |
| Total HT | 265,81 € |
| Total TTC | 280,43 € |

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de Mussidan-Neuvic.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

2. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif exercice 2019

Monsieur le Maire présente le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 -5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

3. Vente de terrains dans le lotissement de la Caze

Le conseil municipal DECIDE la vente des lots du lotissement et fixe le prix de chaque lot.

Lots n°5 et 6 : 22 000 €

Lots n°4 - 7 et 8 : 20 000 €

La vente se fera par acte notarié à l'étude de Maître Patricia PEINTRE notaire à Mussidan.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire, Robert AYMARD, à signer les compromis de vente et les actes de ventes au nom de la commune.

Vote : pour : 10

4. Aliénation et échange chemin rural Le Mayne - modification

Modification de la délibération n° 2020-031 changement de l'office notariale

L'enquête publique pour l'aliénation de chemins ruraux est terminée, les délais légaux de contestation étant dépassés, le conseil municipal décide de procéder à

- l'aliénation du chemin rural du Mayne et échange de terrain avec monsieur Serge Gisse.

La commune cède à Monsieur Serge Gisse la parcelle C n° 965 d'une contenance de 496 m2 et C n° 967 d'une contenance de 386 m2

Le prix est fixé à 800 €

Monsieur Serge Gisse cède à la commune les parcelles section C n° 928 ; 929 ; 935 ; 938 ; 946 ; 947 ; 948 d'une contenance de 268 m2 et C n° 846 d'une contenance de 143 m2.

Le prix est fixé à 800 €

La vente se fera par acte notarié chez Maître Patricia Peintre notaire à Mussidan.

Monsieur le Maire représentera la commune.

Vote : pour : 10

5. Aliénation et vente chemin la Geyrie Haute - modification

Modification de la délibération n° 2020-030 changement de l'office notariale

L'enquête publique pour l'aliénation de chemins ruraux est terminée, les délais légaux de contestation étant dépassés, le conseil municipal décide de procéder à l'aliénation et à la vente des chemins suivants :

- la Geyrie Haute section C n° 66 d'une contenance de 1274 m2

Le prix est fixé à 1 € le m2.

L'acquéreur est madame Esther ETABLY-NANOT épouse DESJARIGES.

La vente se fera par acte notarié chez Maître Patricia Peintre notaire à Mussidan.

Monsieur le Maire représentera la commune.

Vote : pour : 10

6. Prêt court terme Crédit Agricole

Pour finaliser la réalisation du lotissement de "La Caze" des travaux de voirie, électrification et réseau d'eau sont à terminés.

Des familles ont déjà mis des réservations pour 5 lots dont la vente ne sera finalisée que lorsque les travaux d'aménagement seront terminés.

Pour financer les derniers travaux avant la vente des lots un prêt court terme de 30 000 € a été demandé au près du Crédit Agricole.

Prêt à taux variable à capital différé

Montant : 30 000€

Taux nominal : 0.60 %

Durée : 1 an

Périodicité : annuelle

Frais de dossier : 300 €

Le conseil municipal ACCEPTE cette proposition.

Vote : pour : 10

7. Renouvellement contrat CNP 2021

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2021.

Vote : pour : 10

8. Prix des lots du lotissement de La Caze

Le conseil municipal DECIDE de fixer le prix de vente des lots restant du lotissement de La Caze :

Lot n°1 : 20 000 €

Lot n°2 : 20 000 €

Lot n°3 : 20 000 €

Vote : pour : 10

DIVERS :

- **Guide de la Gouvernance de la Communauté de Communes Isle & Crempse en Périgord**

Robert Aymard fait un petit résumé du guide de la Gouvernance de la Communauté de Communes Isle & Crempse en Périgord :

C'est un document qui regroupe l'ensemble des instances de l'EPCI pour sa gestion, ses orientations politiques et sa stratégie de développement territorial.

Les instances politiques de la CCICP se décomposent en instances : délibérative, réglementaire et opérationnelle.

Conseil communautaire de la CCICP : *Instance délibérative*

Bureau Composé de la Présidente et des Vice-Présidents : *Instances réglementaires*

Conférence des Maires Composée de la Présidente et des 25 maires : *Instances réglementaires*

Commissions thématiques : *Instances opérationnelles*

Dans le cadre de la Loi engagement et proximité, La Conférence des Maires est devenue **obligatoire**. Elle réunit les maires des 25 communes sous la présidence de la Présidente de la CCICP. Elle se réunit sur un ordre du jour déterminé **dans la limite de 4 fois par an**. Seuls les maires peuvent y participer.

- Robert Aymard a contacté la maire des Lèches pour se mettre d'accord sur la **limitation du tonnage à 12 T** sur la route qui part du rond-point et qui mène à la route de Bergerac.
- **Plan Communal de Sauvegarde – mise à jour**
Jean-Claude Loisel, en charge du PCS, prend date pour une première réunion qui se tiendra le mardi 17 novembre, pour une mise à jour du plan.
Sont concernés : Jean-Paul Papelier – Henri Ruher – Jean-Claude Loisel – Murielle Pommier – Romain Missègue.
Ce plan, après mise à jour, fera l'objet d'un arrêté et sera envoyé à la Préfecture.
- La communauté de commune a envoyé une **charte d'utilisation du broyeur** mis à la disposition des communes. Bourgnac ne la signera pas car la commune ne dispose pas du personnel adéquat.
- **Adressage** : des numéros complémentaires doivent être posés et un nom trouvé pour l'impasse du lotissement.

- **Vœux 2021** : Robert Aymard annonce que les vœux sont fortement compromis. Il partage le ressenti de la Présidente de la communauté de commune qui lors de la dernière réunion en visio a fait part de sa réticence à réunir des personnes à cette occasion.
- **Noël des enfants** : Le Conseil décide qu'en raison du contexte sanitaire, il n'y aura pas de fête de Noël pour les enfants cette année mais un bon d'achat Jouet sera distribué aux familles concernées.
- Serge Gisse a été contacté par une entreprise qui loue des **distributeurs de pains**.
Le projet est à l'étude, l'idée étant de placer un distributeur sur le parking en bas du bourg sur la route du Val de Crempse.
- Sylvie Béguier présente le **site internet** qui a été mis en ligne dans la journée, ainsi que la page **Facebook de la commune**.